Image not found or type unknown

Perte d'emploi et embauche

Par **Jose**, le **15/02/2008** à **14:34**

Bonjour:
Nous sommes quatre personnes en attente du règlement et de la décision de dépôt de bilan qui doit intervenir le 27/02/2008 au tribunal de commerce.
Notre activité est suspendue depuis décembre 2007.
dans le personnel en attente du jugement deux personnes ont des propositions d'embauche immédiates qu'ils ont démarché eux mêmes.
donc ma question.
Doivent ils attendre la décision et le licenciement possible dont le dénouement peux intervenir vers la mi Mars?
ou ont ils une possibilité de se faire engager même a temps partiel par une autre entrepris sans perdre leurs droits par rapport aux licenciement et au reglement par la liquidation de l'entreprise.

Merci beaucoup de votre réponse,

Je suis certain que vous nous permettez voir notre avenir plus sereinement

Barreto-Mecha José

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés